

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2007-035 DU 28 JANVIER 2007

Chargeant Monsieur **Edgard Charlemagne ALIA**, Ministre de la Sécurité Publique et des Collectivités Locales de l'intérim de Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**, Ministre de la Défense Nationale pour compter du dimanche 21 janvier 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT.**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le Décret n° 2006 – 178 du 08 avril 2006 portant composition du Gouvernement, le décret n° 2006-622 du 29 novembre 2006 et le décret n° 2007-002 du 17 08 janvier 2007 qui l'ont modifié;

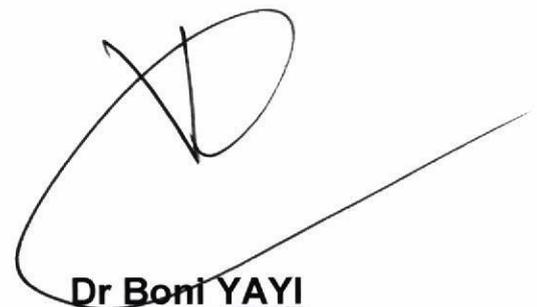
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du dimanche 21 janvier 2007, Monsieur Edgard Charlemagne ALIA, Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et des Collectivités Locales est chargé de l'intérim du Ministre de la Défense Nationale pendant l'absence de Monsieur **Issifou KOGUI N'DOURO**.

Article 2 : Le présent décret sera publié au journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 28 janvier 2007

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CES 2 - HAAC 2 - MDN 2 - MISPL 4 - SGG 4 - AUTRES MINISTRES 22.